

N° : DE/44/7.1/29.10.2018-7

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	9
Présents	32	Absents non représentés :	6
VOTANTS			41

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 29 octobre 2018, après convocation légale reçue le 23 octobre 2018, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEÏ, M. Gwenaël CLAUDON, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Annie GARNERO (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Bernard LE MEUR (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), M. Alain MILON (pouvoir donné à M. Jacques GRAU), M. Claude PARENTI (pouvoir donné à M. Michel MUS), Mme Fabienne THOMAS (pouvoir donné à Mme Mireille PEREZ), Mme Maryse TORT (pouvoir donné à M. Christian TORT), Mme Isabelle VINSTOCK (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etaient Absents non représentés :

Mme Ingrid APPRIOU, M. Rémy ARNAUD, M. Jean BERARD, M. Pascal BONNIN, Mme Sandrine LAGNEAU, Mme Laurence MONTERDE.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Budget Principal – Dépenses d'amélioration de la flotte – Intégration de dépenses en investissement sur les communes de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat

M. Christian TORT, Vice-Président, indique à l'assemblée que des réparations importantes vont devoir être effectuées sur plusieurs véhicules de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat (pour l'ensemble des communes).

Ces dépenses peuvent constituer des immobilisations amortissables et bénéficier du FCTVA sous réserve de l'intervention d'une délibération.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

BUDGET	VEHICULE	MATERIEL	MONTANT DU DEVIS TTC
Principal	Renault ERG 456 EM-792-EA	Bras télescopique	15 659,81 €
Principal	3341 YM 84	remise à neuf	18 629,45 €
Principal	EK 827 AM	remise à neuf	11 014,92 €
Principal	8173 XX 84	remise à neuf	6 435,95 €

Il convient que le Conseil Communautaire délibère afin d'intégrer ces dépenses d'amélioration de la flotte en dépenses d'investissement.

CONSIDERANT le type de réparations à effectuer qui ont pour effet d'augmenter la durée de vie des véhicules référencés ci-dessus,

CONSIDERANT que par leur nature et leur longévité, ces travaux constituent des investissements pour la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat,

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Christian TORT, Vice-Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'intégrer les dépenses d'amélioration de la flotte ci-dessous en dépenses d'investissement :

BUDGET	VEHICULE	MATERIEL	MONTANT DU DEVIS TTC
Principal	Renault ERG 456 EM-792-EA	Bras télescopique	15 659,81 €
Principal	3341 YM 84	remise à neuf	18 629,45 €
Principal	EK 827 AM	remise à neuf	11 014,92 €
Principal	8173 XX 84	remise à neuf	6 435,95 €

PRECISE que ces dépenses seront imputées au compte 2182.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :